



L'ÉCOLOGIE : L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Contribution d'EELV Centre et du groupe écologiste au Conseil régional
en vue de l'adoption du
Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation
(SRDEII)

Novembre 2016



CAHIER D'ACTEURS

Edito

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), les Régions françaises se voient confier des responsabilités renforcées. C'est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'économie, la loi précisant « La Région définit un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises de la région ».

Contrairement aux deux premières générations de schémas régionaux de développement économique (2006-2010 et 2011-2015), celui-ci sera prescriptif, ce qui signifie qu'il va s'imposer aux autres collectivités locales en matière de développement économique, et qu'il encadrera leurs interventions auprès des entreprises. Il devra organiser la complémentarité entre l'action des différentes collectivités.

Le SRDEII devait être adopté par les Régions avant le 31 décembre 2016 et c'est dans ce contexte que le groupe écologiste au Conseil régional a souhaité se mobiliser très fortement pour peser sur les choix d'orientations en matière d'économie et sur la conception d'une nouvelle gouvernance régionale autour de ces enjeux.

Ce cahier d'acteurs est le fruit d'un travail intense de l'ensemble des 9 élus du groupe, de concertations avec des acteurs du territoire et d'échanges au sein du mouvement EELV.

Il a été directement utile dans le temps de construction du schéma, mais au-delà il nous semble pouvoir alimenter la réflexion collective des écologistes, tant au sein du mouvement EELV que dans le lien que nous entretenons avec les acteurs et militants de la transition écologique.

C'est évidemment un document qui trouve sens dans le contexte de ce travail politique et institutionnel au sein du Conseil régional Centre-Val de Loire, il aura vocation à être enrichi, amendé, confronté à la réalité des faits.

Le mouvement EELV de la région Centre et le groupe des élus régionaux ont souhaité qu'il soit publié et diffusé auprès des militants et des acteurs régionaux.



Jean-Sébastien Herpin,
Secrétaire régional d'EELV Centre

Charles Fournier,
Président du groupe écologiste au Conseil régional

L'ÉCOLOGIE : L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Pour les écologistes, l'adoption du SRDEII doit affirmer un cap pour l'économie régionale, en l'orientant vers la transition écologique, en recherchant le progrès social et environnemental et en accompagnant le changement de modèle.

Priorité à la transition écologique de l'économie

Le climat est dérégulé, les matières premières s'épuisent, les déchets s'accumulent, de nombreuses espèces d'animaux et de plantes sont menacées d'extinction. Ce ne sont plus les symptômes qu'il faut soulager, mais bien les causes qu'il faut traiter, par des solutions à long terme. Il est urgent de remplacer un système économique basé sur l'exploitation outrancière des ressources naturelles. Il faut repenser la production pour ménager les capacités de régénération des écosystèmes. Si elle fait sens d'un point de vue environnemental, la transformation écologique de l'économie peut également sauver une économie en déroute et créer des milliers d'emplois.

Donner la priorité à la transition écologique de l'économie, c'est avoir une approche globale des politiques économiques, toutefois les secteurs où des transformations sont particulièrement urgentes sont l'agriculture (relocalisation, coopération, qualité), l'industrie (mutation du système productif), l'énergie (décentralisation, modèle post-nucléaire)...

Accompagner le changement de modèle

Il nous faut répondre aux enjeux contemporains et anticiper les mutations du monde du travail qui se profilent. Au-delà de la « révolution numérique », nous devons encourager des formes « d'entreprendre autrement », notamment en s'appuyant sur les possibilités offertes par l'économie collaborative. Il est également essentiel de repenser la formation des générations futures en l'inscrivant dans la transition, dans la résilience. Face à une économie de la compétition, nous devons privilégier la coopération basée sur la solidarité, le partage, l'équité au niveau local comme à l'international, la satisfaction des besoins locaux.

Pour un développement économique tourné vers le progrès social et environnemental

Engager la politique économique vers le progrès social et environnemental nécessite de réorienter les leviers et les outils du Conseil régional afin qu'ils soutiennent réellement le développement d'activités socialement et environnementalement responsables. Les règlements des contrats d'appui sectoriels doivent être orientés dans cette direction. Le changement de cap ne pourra toutefois se faire sans l'implication des pôles de compétitivité et des clusters qui animent les réseaux et accompagnent leur développement. Une refonte des différents niveaux de gouvernance, prenant en compte la diversité des acteurs, est indispensable.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'économie mondialisée a conduit l'humanité à dépasser récemment plusieurs « limites planétaires » : dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation des cycles de l'azote et du phosphore. D'autres pourraient rapidement être franchies : épuisement des ressources de minerais, utilisation de l'eau douce, diminution de la couche d'ozone stratosphérique, acidification des océans...

C'est la capacité de l'espèce humaine à se développer dans un écosystème sûr, c'est-à-dire évitant les modifications brutales, non-linéaires, potentiellement catastrophiques et difficilement prévisibles de l'environnement, qui est désormais remise en question.

Pour les acteurs économiques, la transition écologique de l'économie constitue une opportunité de réduire durablement les coûts de production et les aléas sur les coûts des matières premières (énergie, métaux, minerais), de gagner de nouveaux marchés avec des produits de haute qualité (résistants, réparables), mais aussi avec de nouveaux produits et services « verts ». C'est aussi une démarche citoyenne qui peut souder autour d'un projet d'avenir et reconnecter les entreprises avec leur territoire.

La Région Centre-Val de Loire a choisi de s'engager résolument dans la transition écologique de son économie, y compris ses corollaires la transition énergétique et l'économie circulaire. Le SRDEII devra être cohérent avec les politiques régionales de transition écologique : Plan Energie Climat Régional, Schéma Régional Climat Air Energie, Stratégie Régionale Biodiversité, Politique Eau... et celles à venir comme le Plan Régional Déchets et le Plan de Développement de l'Economie Circulaire. Toute aide régionale économique devra être compatible avec ces politiques.

Propositions générales :

- Les **conventions d'application du SRDEII** avec les chambres consulaires, les départements ... contiendront toutes un volet transition écologique et économie circulaire qui représentera un minimum de 25% du montant du financement régional de ladite convention.
- Un **forum annuel de la transition écologique et de l'économie circulaire** sera organisé par la Région.

Réduire l'empreinte écologique des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises

La rénovation ou la création des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises doit obéir à des conditions environnementales strictes s'agissant de la performance énergétique, de la consommation de foncier agricole, de la destruction de zones naturelles, des déplacements, etc.

Propositions :

- **La réhabilitation des friches industrielles ou commerciales sera systématiquement privilégiée à toute création de nouvelle zone d'activités ; la création de nouvelles zones d'activités ne pourra être soutenue que lorsqu'une étude aura démontré qu'il n'y a pas de friche industrielle ou commerciale à réhabiliter sur le territoire de l'EPCI** (cependant, pour les territoires à risque important d'inondation, la réduction de la vulnérabilité au risque inondation sera privilégiée : les friches industrielles ou commerciales ne seront pas réhabilitées mais démontées, et les terrains renaturés et rendus perméables pour laisser l'eau s'écouler en cas d'inondation). Pour ce faire, la Région étudiera la possibilité de mettre en place un fonds commun entre collectivités pour la reconquête des friches industrielles.
- **Qu'ils soient à vocation industrielle ou tertiaire, les bâtiments construits ou rénovés avec une aide publique devront être systématiquement démonstrateurs de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment** : éco-matériaux locaux, analyse du cycle de vie des matériaux, prise en compte des matières grises des matériaux, recyclage de matériaux de construction, haut niveau d'efficacité énergétique, sobriété, bâtiments passifs ou BEPOS avec production d'énergie, ...
- **Le plan régional de prévention des risques technologiques** sera intégré au SRDEII.



Promouvoir l'économie circulaire

L'objectif de l'économie circulaire est d'assurer une réduction considérable des prélèvements sur les ressources naturelles et de rendre nos industries moins fragiles face à la fluctuation du prix des ressources, notamment énergétiques. Eco-conception, réemploi, recyclage, réparation, économie de la fonctionnalité, lutte contre l'obsolescence programmée, ... : ces solutions aideront les entreprises à faire des économies, à réduire leurs besoins et leur dépendance entraînant des bénéfices à la fois opérationnels et stratégiques pour l'industrie et lui apportant des gains de compétitivité

Propositions :

- **Définir un plan régional de développement de l'économie circulaire** avec l'ambition de créer plusieurs milliers d'emplois. Quelques filières doivent faire l'objet d'une attention particulière pour l'économie circulaire, en particulier les plus consommatrices de matières premières : caoutchouc plastifié, mécanique, ... Une part significative du budget économie de la Région y sera consacrée.
- **Toute aide régionale à un acteur économique devra générer des améliorations sur le plan environnemental** qui seront identifiées dans le dossier d'instruction.
- **Dans les formulaires que les entreprises doivent remplir pour bénéficier des aides économiques régionales, prévoir systématiquement un encadré** dans lequel les entreprises devront inscrire dans quelle mesure elles prennent en compte l'économie circulaire dans leur projet (les aider en détaillant différents secteurs : énergie, matières premières, eau, valorisation des déchets, biodiversité, transports...).



Promouvoir l'écologie industrielle territoriale

L'écologie industrielle constitue un mode d'organisation industrielle ou, à l'échelle d'un territoire, plusieurs opérateurs économiques optimisent l'utilisation des ressources (notamment la matière et l'énergie) dans une logique collective de mutualisation et d'échange. Elle se base sur l'analyse de l'ensemble des flux d'un territoire pour mettre en place des actions de réduction des impacts environnementaux.

Proposition

- **Lancer un appel à projets** destiné à sélectionner les territoires souhaitant s'engager dans d'une dynamique collective et pérenne d'écologie industrielle et territoriale, visant une transition économique et environnementale durable des territoires. Porteurs de projet éligibles : EPCI, pays, PNR, groupements d'acteurs privés (GIE, associations). S'inspirer de l'appel à projets Ecologie Industrielle et Territoriale de la Région Rhône-Alpes.

Stimuler la recherche-développement et l'innovation au service de la transition écologique

Proposition

- **Consacrer un tiers des financements « recherche et innovation »** du Conseil régional à la transition écologique de l'économie : innovations destinées à économiser l'énergie et les matériaux non-recyclables, à mieux protéger la qualité des eaux, à remplacer des produits chimiques par des produits bio-sourcés, etc.

L'ENTREPRISE CITOYENNE

Le monde de l'entreprise n'est pas déconnecté des tendances de fond de la société. Le modèle d'entreprise et les relations sociales inhérentes sont confrontés à des questionnements profonds : quête de sens et de valeurs liés aux activités, intégration plus forte des processus de codécision voire d'autodirection, mutations du travail dans un univers économique plus ouvert et diversifié. Les entreprises, tout comme l'ensemble de la société, sont confrontées à une troisième vague d'automatisation reposant sur la robotisation ainsi que sur l'omniprésence du « big data » et son armée d'algorithmes. Il faut repenser globalement la relation au travail, au salariat, aux gains de productivité et à la stratégie dominante d'hyper flexibilité. Et dans un contexte de raréfaction grandissante des ressources, il faut repenser le rapport à la productivité.

Pour intégrer ces mutations nous proposons :

- de développer et d'approfondir la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) en région Centre-Val de Loire ;
- d'accompagner et de soutenir les démarches collectives.

Encourager l'engagement dans la démarche RSE

La RSE est une démarche de référence en matière de citoyenneté de l'entreprise, développement économique, social et environnemental. Elle intègre l'approche qualité, l'anticipation des attentes des consommateurs, les problématiques de cohésion sociétale, d'impact sur le tissu local et le patrimoine naturel, d'organisation interne de l'entreprise. Elle renvoie à un argumentaire éthique, stratégique, économique et social. Les questions traitées vont de la qualité des produits et services de l'entreprise (stratégie, refus de l'obsolescence programmée), aux impacts internes (santé des salariés, environnement du travail) et externes (nuisances, biodiversité) de l'activité ou à la mise en place du dialogue social dans l'entreprise... Par conséquent, la Région doit s'engager dans la construction collaborative d'une démarche RSE exigeante, s'appuyant sur des critères évitant toutes formes de « greenwashing ».

Propositions

- **Elaborer une démarche RSE régionale exigeante.** Elle déterminera une grille de critères de conditionnalité et de bonification des aides économiques : politique qualité, égalité femmes-hommes, santé au travail, démocratie dans l'entreprise, achats responsables...
- **Mettre en place des contrats de transition écologique ou d'encouragement à la RSE** pour les entreprises volontaires (cf fiche Les aides économiques).

Promouvoir le dialogue social

Poser la question du dialogue social, c'est d'abord réfléchir au meilleur niveau de négociation pour privilégier la justice sociale. Dans un contexte de faible taux de syndicalisation, de rapports de force disproportionnés au sein de l'entreprise et de l'application inégale des conventions collectives au niveau des branches, seule une approche centralisée au niveau étatique et européen permettra de préserver une défense efficace des salariés et un dialogue social équilibré.

Mais il n'en reste pas moins indispensable de penser ce dialogue dans l'entreprise, d'en prévoir l'espace et les contours, de lui donner une place dans la chaîne de décision. Il a pour objet de discuter avec les salariés et/ou leurs représentants les préoccupations sociales, de planifier les actions de sensibilisation vers tout le personnel mais aussi partager les lignes stratégiques et le sentiment d'appartenance.

Propositions

- **Soutenir et diffuser les initiatives volontaristes issues de ce dialogue**, en particulier celles qui concernent :
 - le développement de la démocratie dans l'entreprise (espaces de co décision, participation des salariés) ;
 - la réflexion et l'apprentissage sur l'égalité femmes/ hommes et les discriminations ;
 - la prise en compte des problématiques de santé émergentes (santé environnementale, stress au travail) et des incidences de santé particulières au secteur d'activité.



Accompagner les démarches collectives

La Région doit encourager le développement des initiatives sectorielles par les collectivités, les chambres consulaires et tout autre acteur et elle doit le faire en concertation avec l'ARACT Centre-Val de Loire qui travaille sur les questions d'amélioration des conditions de travail et qui est l'organisme paritaire de référence sur ces questions.

Ces initiatives doivent concerner particulièrement les nouveaux défis de santé au travail avec les maladies liées aux conditions de travail (burn out, maladies chroniques, ...) ou les questions environnementales (perturbateurs endocriniens, nouvelles technologies comme les nanoparticules). Dans notre région, il est indispensable d'encourager la surveillance-prévention des salariés sous-traitants dans le secteur du nucléaire.

Propositions

- **Soutenir les démarches collectives** pour :
 - élaborer et promouvoir des méthodes et outils (guides par exemple) et de parangonnage des bonnes pratiques ;
 - mettre en valeur les effets positifs en termes d'économies (actions relatives aux ressources et à l'environnement surtout), d'effet marché, d'attractivité sur les talents, d'image client, etc.
- **Intégrer la RSE dans les stratégies et plans d'actions des pôles des compétitivités.**

Optimiser les démarches au plan territorial

Dans le contexte de la réforme territoriale, la Région pourrait assurer la cohérence des différentes initiatives. La mise en place d'un dialogue territorial par bassin de vie permettrait d'inscrire le dialogue social dans la proximité. Une approche territoriale répond aux enjeux de formation, de mobilité des salariés et de coopération partenariale.

Propositions

- **Mettre en place une coordination RSE multi-acteurs et territoriale à l'échelle des bassins de vie** qui permettrait d'aiguiller et accompagner les TPE/PME, principales cibles de l'action régionale, dans leurs démarches.



LES AIDES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES, UN LEVIER DE LA TRANSITION

Les aides régionales apportées au développement économique doivent se donner comme ambition d'inscrire la transition écologique au cœur des stratégies des entreprises. A travers les leviers dont dispose la Région, les objectifs doivent consister :

- à développer un accompagnement à la réduction de l'empreinte environnementale des acteurs économiques par l'intermédiaire des pôles de compétitivité, des clusters et des pôles territoriaux de coopération économique ;
- à s'assurer de l'efficacité des aides économiques directes au regard de l'effet de levier induit, tout en évitant les effets d'aubaine ;
- à contribuer à l'émergence de modèles économiques alternatifs, en organisant et en valorisant des initiatives collectives.

Aides directes aux entreprises : conditionnalités économiques, sociales et environnementales

Les aides économiques régionales doivent servir en priorité l'économie de proximité, celle des artisans, des commerçants, des acteurs de la santé, ou encore des acteurs du tourisme. Elles doivent constituer des leviers créateurs de richesse pour le territoire et non alimenter une économie déterritorialisée profitant à des entreprises qui auraient les moyens de financer leurs projets par ailleurs. Le rôle des aides économiques doit être de consolider l'économie locale tout en participant de sa résilience face aux crises.

Propositions

- **Etablir des conditionnalités sociales et environnementales** : utilité sociale, respect du droit du travail et avis du comité d'entreprise, conditions environnementales (pas de nouvelle exploitation d'énergie fossile, pas d'augmentation de la consommation d'énergie, actions sur l'eau, actions visant la dépollution des processus de production, ...).
- **Ajouter des conditions de ratios pour s'assurer d'un effet de levier** : par exemple lorsque les fonds propres sont 20 fois supérieurs à la subvention demandée, il ne pourrait pas y avoir d'aide de la Région.
- **Ne pas contribuer au développement de certaines filières**, telles que l'armement, les combustibles fossiles, le nucléaire, la publicité, ...
- **Ne pas subventionner les filiales de grands groupes**, ni les entreprises participant à la financiarisation de l'économie ou celles dont l'écart de rémunération va de 1 à plus de 10.
- Conditionner les aides économiques à « contrat de transition » par deux leviers :
 - **un accompagnement « transition » indépendant qui pourra aussi se greffer sur des accompagnements classiques remaniés** pour être plus efficaces (effet levier de l'aide) et mieux adaptés à la vie de l'entreprise (création, développement, formation, innovation, recherche) ;
 - **des contrats de transition par filières**, notamment dans le bâtiment, l'agriculture, les énergies renouvelables, les filières industrielles liées à la gestion et au recyclage des déchets. Ils pourront porter sur la formation, l'investissement collectif, l'innovation, des études stratégiques et de faisabilité, des actions de développement.
- **Consacrer un tiers des aides** à l'innovation à la transition écologique de l'économie.



Les outils collectifs en faveur du développement économique : levier du changement de modèle

La Région participe au développement des entreprises régionales au travers des outils collectifs sectorisés : les pôles de compétitivité, les clusters et un pôle territorial de coopération économique (PTCE). Ces groupements contribuent globalement à améliorer la compétitivité, la mutualisation, de la promotion, l'innovation et la mise en réseau. Ils constituent des leviers primordiaux pour accompagner et opérer la transition écologique au sein des différents secteurs d'activités régionaux.

Propositions

- **Développer un groupe de travail « transition écologique » au sein de chaque groupement** : animation, ingénierie, visite/sensibilisation, stratégie collective, accompagnement pour l'accessibilité aux appels à projets régionaux ;
- **initier des actions de promotion des innovations environnementales** (type : salon du développement durable), sociales et organisationnelles ;
- soutenir le développement des **métiers autonomes et autres formes d'entreprendre autrement** : métiers partagés, commerces, artisanat...

Les appels à projets permanents, outils pour développer l'innovation sociale et environnementale

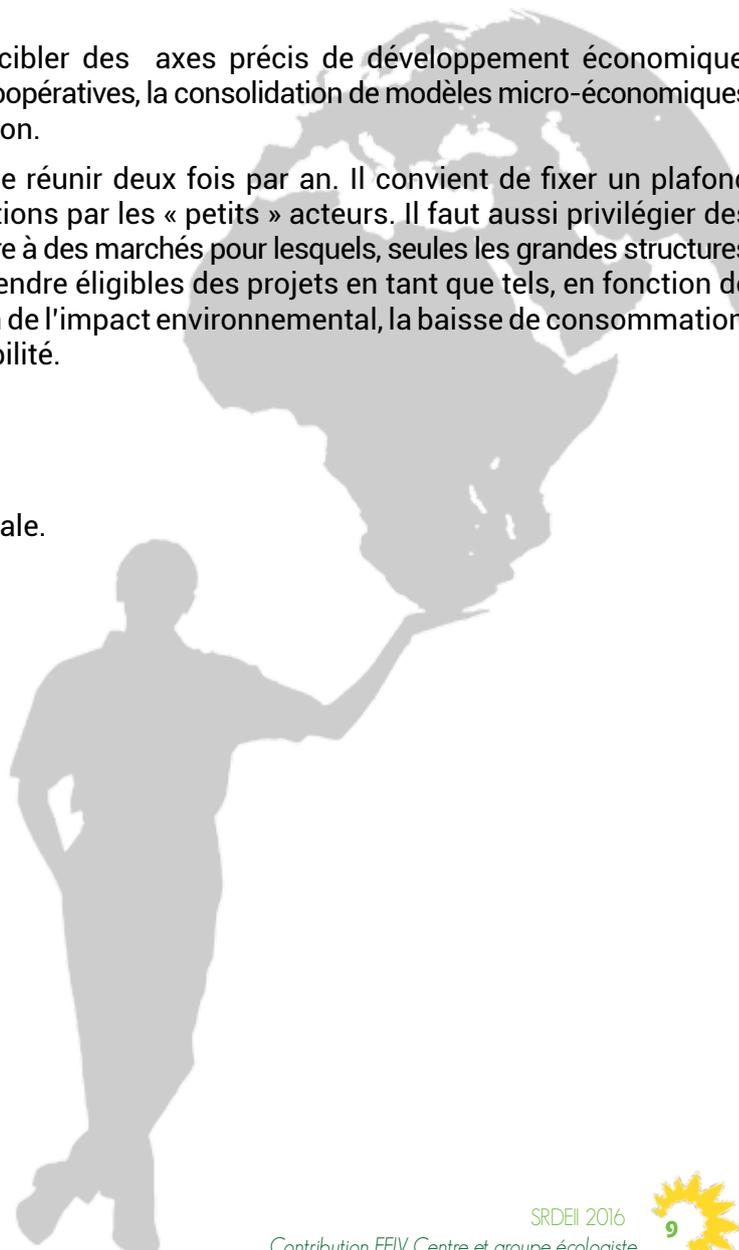
Les appels à projets permanents permettent de cibler des axes précis de développement économique, comme l'économie de proximité, les dynamiques coopératives, la consolidation de modèles micro-économiques et la transition écologique des processus de production.

Le jury de ces appels à projets permanents doit se réunir deux fois par an. Il convient de fixer un plafond suffisamment bas pour permettre les expérimentations par les « petits » acteurs. Il faut aussi privilégier des projets portés collectivement afin de pouvoir répondre à des marchés pour lesquels, seules les grandes structures peuvent aujourd'hui répondre. Nous proposons de rendre éligibles des projets en tant que tels, en fonction de leur utilité sociale et environnementale : la réduction de l'impact environnemental, la baisse de consommation, l'écoconception... seraient les seuls critères d'éligibilité.

Propositions :

- Appel à projets économie circulaire.
- Appel à projets économie industrielle territoriale.
- Appel à projets économie collaborative.

...



L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES PLUS QUE DES ENTREPRISES

Conformément à la loi NOTRe, le SRDEII doit notamment définir les orientations en matière de soutien à l'internationalisation. Or derrière le développement des capacités exportatrices des PME du Centre-Val de Loire, cette internationalisation peut aussi conduire à ce qu'elles développent des filiales à l'étranger, d'abord de commercialisation, puis des établissements de production pouvant conduire à la délocalisation d'activités et à la suppression des emplois sur nos territoires. Il ne serait pas acceptable qu'un tel processus puisse être engagé avec le soutien financier de la Région. Il convient aussi d'interroger l'impact qu'ont nos choix économiques sur d'autres régions du monde.

Tout développement des exportations n'est pas bon à prendre en soi simplement parce qu'il permettrait de créer des emplois. Sur les déchets, sur le bois, il serait beaucoup plus créateur d'emplois dans ces secteurs d'exporter moins de produits bruts et de les transformer sur place.

L'internationalisation doit plutôt s'inscrire dans les relations de territoire à territoire, portant de manière coopérative les enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés et accompagner la transition vers un modèle soutenable (enjeux énergétiques, souveraineté alimentaire, raréfaction matières premières, ...). Elle doit s'appuyer, au-delà des capacités à l'export, sur le développement d'une culture commune de la coopération (exemple : Cercle Maghreb).

Pour une internationalisation éthique et responsable, dans un esprit coopératif

Plus que les « acteurs économiques », ce sont les territoires et leurs habitants qu'il faut mettre en relation, en lien avec la politique régionale de coopération décentralisée.

Propositions

- **Internationaliser l'excellence environnementale** : internationalisons les bonnes pratiques, les produits et services innovants au service de la transition écologique et de l'économie circulaire.
- **Exercer un devoir de vigilance auprès des entreprises soutenues** au titre de l'internationalisation en conditionnant ces aides au principe de responsabilité solidaire (pour les entreprises candidates aux dispositifs d'aide et leurs partenaires).
- **Mettre en place un schéma de la commande publique durable permettant d'intégrer une dimension environnementale et/ou « écoresponsable »** : notamment des clauses et critères concernant l'économie circulaire (favoriser le réemploi et le recyclage, lutter contre l'obsolescence programmée), des indicateurs liés à l'empreinte écologique, la notion d'économie d'usage et de la fonctionnalité et d'énergie grise.
- Encourager les acteurs économiques régionaux, (particulièrement pour les secteurs agroalimentaire, cosmétique et pharmaceutique) à mettre en place des **accords de partage d'avantages** (à l'international et en France) **en matière d'exploitation de la biodiversité et des savoir-faire autochtones**. Cette proposition vise à traduire les principes de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui instaure un dispositif pour garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et éviter la biopiraterie.



Réduire notre dépendance aux donneurs d'ordres internationaux

Réduire la dépendance des sous-traitants industriels aux donneurs d'ordres internationaux est un enjeu fondamental. Par ailleurs, il n'est pas viable d'utiliser l'argent public pour compenser les distorsions de concurrence induites par les règles du marché mondialisé. L'internationalisation ne doit pas conduire au « dumping social et territorial ». Une réforme du statut de « travailleur détaché » est aujourd'hui nécessaire, sans remettre en cause la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne.

Propositions

- **Mettre en œuvre une charte de sous-traitance** visant à inciter les donneurs d'ordre à instituer des liens durables et structurés avec leurs sous-traitants régionaux :
 - **avec une dimension éthique et équitable** valorisant le respect des droits sociaux fondamentaux ainsi que la promotion d'un commerce équitable et donc d'une juste rémunération des producteurs : c'est à travers ce prisme qu'un travail peut être engagé pour pallier les dérives en matière de dumping social ou de pratiques déloyales ;
 - **avec une dimension sociale** visant une montée en puissance des clauses d'insertion, la diversification des publics touchés, la promotion des marchés réservés aux entreprises adaptées ainsi que la mise en œuvre du droit de préférence accordé notamment aux entreprises coopératives. Il peut être envisagé de promouvoir auprès des titulaires des marchés la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes mais également de renforcer la lutte contre le travail dissimulé et les offres anormalement basses.

Encourager la coopération européenne et internationale pour un modèle de développement soutenable et équitable

La coopération internationale est un levier au service des solidarités économiques ainsi qu'un cadre adapté pour penser la soutenabilité de nos modèles économiques. Par ses compétences renforcées sur les questions européennes et sa forte implication dans le champ de la coopération décentralisée, la Région peut jouer un rôle d'interface régionale et internationale.

A l'international en général :

- **Encourager les coopérations économiques avec nos zones prioritaires de coopération :**
 - en renforçant les capacités locales pour permettre un développement économique vertueux, socialement et environnementalement responsable ;
 - en soutenant le développement d'une culture de la coopération : réseau d'entreprises, appui par le volontariat ;
 - dans le souci permanent de la réciprocité et de l'équilibre garantissant la durabilité de la coopération.
- **Construire une économie de la paix** dans ses périodes de tensions internationales : développer des activités économiques au service de la paix, mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux de la paix (partage équitable des ressources, éthique des pratiques économiques, accès aux droits économiques, sociaux, politiques de bases...)
- Les orientations régionales définies par la SRDEII devront s'articuler avec **les programmes européens d'appui à l'internationalisation des PME** (programme COSME, réseau entreprises Europe,...)

Une coopération européenne :

- La Région élabore une stratégie européenne qui prendra en compte les enjeux fixés par le SRDEII. Celle-ci sera au service d'un **meilleur accès aux ressources de l'Europe** et d'une meilleure compréhension de son rôle mais elle visera aussi la responsabilité collective de **faire vivre l'idée européenne dans nos territoires**.

RELOCALISER L'ÉCONOMIE

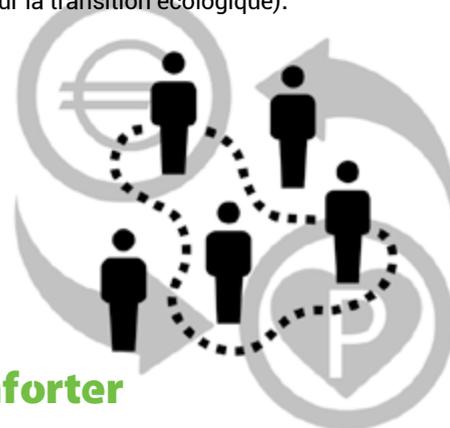
Face à une mondialisation incontrôlée, destructrice que ce soit pour le climat, l'environnement ou les droits sociaux, la relocalisation de l'économie constitue un des axes les plus prometteurs pour imaginer des solutions locales et régionales. De l'économie circulaire aux réseaux d'échange, de la consommation relocalisée à travers les monnaies locales ou les achats responsables aux emplois non délocalisables d'une économie de proximité, des circuits courts à l'innovation locale..., les outils de la relocalisation et du vivre ensemble peuvent aider à transformer nos activités pour dessiner un avenir pérenne dans nos territoires.

Accroître les relations entre les consommateurs et les territoires de production

L'économie de proximité représente une part importante des acteurs économiques et des emplois régionaux. Le caractère non délocalisable de ses activités comme de ses emplois en fait un levier essentiel pour rendre l'économie pérenne, résiliente et soutenable. L'enjeu d'une économie locale forte permet un équilibre territorial émancipé de tout phénomène de « métropolisation ». Il s'agit de construire des territoires ruraux qui valorisent leurs atouts et défendent un art de vivre.

Propositions

- **Favoriser la collaboration inter-acteurs au sein des territoires** avec des outils tels que les appels à projets « innovation sociale », les « ID en campagne » et bientôt les « ID en ville ». Ils peuvent contribuer à donner naissance à des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ou à des projets collectifs innovants en matière d'organisation sociale et démocratique, mais aussi à des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, bois...), de transports alternatifs, d'habitat partagé...
- **Développer des ateliers de production ou de transformation à usages communs** ouverts aux artisans, groupement de professionnels et acteurs locaux. Ces ateliers seraient également tournés vers les nouvelles technologies (fab labs), tout en intégrant une dimension insertion/formation.
- **Accompagner le développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)** en accompagnant leur développement, y compris au-delà des champs de l'agriculture et de l'alimentation : AMAP culturelle, AMAP bois...
- **Encourager les logiques d'approvisionnement de matières premières issues de productions locales.** Il s'agit de créer les conditions de viabilité d'une filière d'amont en aval tout en valorisant toutes les ressources exploitables à proximité.
- **Développer le principe d'économie circulaire** au sein de la filière artisanat et commerce, parce que les « déchets » des uns peuvent être les matières premières des autres. Renforcer et accompagner ces projets/filières de territoires basés sur l'économie circulaire (cf. fiche sur la transition écologique).
- Accompagner et aider à l'émergence de projets de **monnaies locales citoyennes** et de **monnaies locales de réseaux** (PME-PMI) afin de s'engager dans une démarche de fidélisation territoriale et de réappropriation du pouvoir d'achat.
- **Développer l'autonomie énergétique du territoire** : production énergétique des bâtiments (entreprises, publics, résidentiels), coopératives d'énergie partagée.



Viser la satisfaction des besoins locaux pour conforter la résilience de nos territoires

Relocaliser l'économie passe par la satisfaction des besoins locaux en fonction de « l'offre » locale et par le renforcement des capacités du territoire à y répondre. La santé, l'aide à la personne, l'emploi associatif et/ou coopératif, l'ESS... représentent des domaines dont les emplois existants et non délocalisables doivent être confortés. Il est important également d'anticiper et d'accompagner la capacité de nos territoires à tendre vers une certaine autonomie. Cette résilience représente un des grands défis à venir. Le développement de nouveaux services sociaux, environnementaux et plus largement d'intérêt collectif permet d'initier des



processus d'innovation territoriale dont « ID en campagne » et le programme LEADER sont les leviers financiers régionaux. Les territoires trouvent, par la proximité et les réseaux sociaux non dématérialisés, des solutions adaptées, des innovations répondant aux nombreux défis qui se posent aujourd'hui devant nous. La Région doit être en première ligne pour accompagner ces défricheurs, pour faciliter ces solutions locales.

Propositions

- **Faire monter en puissance le dispositif « ID en campagne » comme levier d'innovation économique territoriale** en matière de santé, de services à la personne, de valorisation du patrimoine faunistique, floristique et culinaire.
- **Intégrer les activités artisanales au tissu urbain, notamment au sein des friches urbaines**, pour contenir les besoins d'extension des zones d'activité, pour encourager la logique d'aménagement de mixité fonctionnelle et pour limiter les déplacements automobiles domicile-travail. Il s'agit également d'organiser des plateformes de stockage de matériaux communs à proximité des grands axes de transport afin d'éviter l'entrée des camions dans les centres-villes.
- **Economiser le foncier agricole et limiter la « bétonisation »** : aides à l'installation sur friches industrielles, dépollution, remise en état et réutilisation de locaux vacants, construction en BEPOS.
- **Soutenir les activités artisanales d'écoconstruction, d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie** afin de permettre l'émergence d'un tissu artisanal capable de répondre aux enjeux de raréfaction des matières premières et d'exploitation durable des ressources locales.
- **Consacrer au moins 10 % de l'enveloppe des contrats de Pays en direction des alternatives au transport individuel et/ou aux solutions collectives innovantes en matière de transport.**
- **Intégrer des critères de CO₂ dans les achats régionaux** pour faciliter l'économie locale, conforter les territoires et limiter les émissions polluantes. mais également de renforcer la lutte contre le travail dissimulé et les offres anormalement basses.

La valorisation du patrimoine : un atout pour une économie du bien-vivre

Le patrimoine naturel et la biodiversité doivent être un vecteur de développement écologique et économique. Un cadre de vie apaisé, riche de sa diversité floristique et faunistique attire le visiteur local ou étranger. Misons sur la valorisation paysagère de nos campagnes en encourageant la diversité du vivant. La labellisation UNESCO du « repas gastronomique français » tend à valoriser la diversité du patrimoine culinaire. Plus qu'un outil de marketing territorial, ce label doit être un tremplin vers le goût, la qualité et la diversité. Cette valorisation de l'art culinaire régional nous incite à développer une véritable dynamique économique autour de « l'art de vivre ».

Soutenir « l'art de vivre » et la valorisation du patrimoine culinaire : projets éducatifs (découverte du goût, du patrimoine culinaire régional), projets de « banquets populaires et gastronomes », de guinguette, valorisation et animation de « marchés » locaux (aménagement de l'espace public et événements). La montée en qualité des produits cuisinés et le respect de la biodiversité cultivée (semences paysannes, races locales ...) sont étroitement liés.

Animer et améliorer le cadre de vie des territoires pour essaimer l'activité touristique dans l'idée d'une coopération et d'une solidarité entre territoires. Impulser des expérimentations territoriales autour de la création de jardins remarquables, de jardins botaniques.

L'itinérance douce comme vecteur de développement économique locale : découverte du patrimoine, valorisation des productions artisanales, agricoles, culinaires. Il s'agit d'essaimer l'activité touristique liée à l'itinérance douce pour dynamiser les bourgs ruraux et les villages et élargir la découverte du territoire régional.

Développer/renforcer des espaces/lieux de formations autour des savoir-faire traditionnels afin de réinscrire le travail des artisans dans une typicité locale. Qu'ils relèvent de la gastronomie, du bâtiment, des métiers d'art, tous participent de la construction du patrimoine local. Cela peut prendre la forme de partenariats « hors les murs » mais peut également se concevoir réuni en un lieu ouvert, animé et mis à disposition de tous.

- **Soutenir l'insertion sociale par l'activité économique** au travers des activités agricoles et de maraichage.
- **Encourager l'agriculture urbaine et/ou de centre-bourg par l'installation de professionnels.**

POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE RÉSILIENTE ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

L'agriculture assure un besoin vital et elle n'est donc pas un secteur économique comme les autres. Elle traverse aujourd'hui des bouleversements majeurs qu'il faut accompagner et elle doit répondre à de nouveaux enjeux: qualité accrue des produits, respect de l'environnement, aménagement du territoire, production de biens et services pour la société. Elle porte aussi l'émergence d'une nouvelle étape de notre démocratie, en impliquant le « consomm'acteur » et le producteur.

Le système de production agricole reposant sur la productivité et l'exploitation maximale des ressources n'est plus compatible avec la demande de la société et il est délétère pour la viabilité des exploitations agricoles et la vitalité du monde rural. Toute politique agricole doit permettre d'assurer un revenu décent aux agriculteurs tout en garantissant la qualité pour le consommateur, la préservation de l'environnement et l'emploi paysan.

Nos propositions principales consistent donc à :

- redéfinir les critères d'attribution des aides régionales agricoles vers le triptyque qualité-environnement-emplois ;
- mettre en place une politique alimentaire régionale fondée sur le dialogue agriculteurs-consommateurs, la valorisation des productions de qualité et la proximité.

Relever le défi de la transition agro-écologique

Propositions

- **Intégrer et régionaliser les préconisations du scénario « Afterres 2050 ».** Il s'agit d'une étude prospective qui propose des évolutions en termes d'agriculture et d'alimentation. Ses préconisations permettent de faire face aux défis climatiques et environnementaux tout en tenant compte des besoins alimentaires de la population.
- **Infléchir à mi-parcours le Programme de Développement Rural Régional** en faveur de l'agriculture biologique et de mesures agro-environnementales efficaces.
- **Intégrer la notion de « rémunération de reconnaissance »** dans les aides régionales : elle se base sur les services rendus à la société : respect de l'environnement et de la biodiversité, lien social, vitalité économique et dynamisme des territoires, occupation du sol, ...).
- **De manière générale favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture :** entretien et création du paysage, proposition de produits sur place, accueil à la ferme, maintien du patrimoine rural qui sont des atouts pour l'économie touristique, mais aussi la production d'énergie à partir de la biomasse non alimentaire.
- **Améliorer l'autonomie des fermes :** il convient d'encourager l'autonomie des systèmes de production (recherche et production de protéines), en recherchant l'équilibre adéquat entre les productions pour faire face au changement climatique (scénario « Afterres 2050 »), en augmentant l'indépendance des exploitations vis-à-vis des intrants, en particulier les pesticides et les engrais, mais aussi en travaillant sur la question des énergies et des carburants.

Relocaliser l'alimentation et promouvoir la qualité

Propositions

- **Encourager des Systèmes Alimentaires Territoriaux**, afin d'avoir une vision globale des flux alimentaires et des projets d'évolution.
- **Appuyer la création de légumeries et d'outils de transformation, maintenir les abattoirs.**



- **Intégrer plus de produits biologiques dans la restauration collective** : atteindre très rapidement les 20% en agriculture biologique (et 40% en produits locaux) pour tendre vers les 100 % dans la restauration scolaire.
- **Soutenir des lieux de vente diversifiés, qui permettent la rencontre producteurs- consommateurs.**
- **Accompagner la promotion des produits régionaux sans OGM de qualité.**
- **Rendre accessibles les productions de qualité** : par l'éducation à l'utilisation des produits bruts (soutien aux projets pédagogiques autour de l'alimentation, découverte du goût, apprentissage de la cuisine du patrimoine culinaire régional, écoles de la consommation), par un soutien aux projets de « banquets populaires et gastronomes », aux guinguettes...
- **Soutenir la valorisation du patrimoine culinaire** : l'inventaire du patrimoine culinaire régional doit permettre le lancement d'actions spécifiques afin de conforter le dynamisme de certaines productions ou la relance d'autres restées méconnues, voire en passe de disparaître. dissimulé et les offres anormalement basses.

Accompagner et soutenir la mutation de l'emploi agricole

Propositions

- **Ouvrir l'accès au métier d'agriculteur** : soutenir par des financements régionaux les espaces tests et les initiatives innovantes d'installation, renforcer les dispositifs d'aides à la transmission des petites fermes pour éviter la disparition de fermes au moment des départs en retraite.
- **Soutenir les dynamiques collectives** par un accompagnement et une sensibilisation nécessaires pour inscrire les nouveaux agriculteurs dans ces dynamiques.
- **Développer l'animation** pour accompagner la transition écologique des exploitations agricoles et de montrer des initiatives qui fonctionnent et donc d'avoir des modes de financement de cette animation.
- **Intégrer plus fortement l'agriculture biologique au sein des formations initiales et professionnelles.** Il est nécessaire d'inscrire les agriculteurs de demain dans des systèmes productions plus en accord avec l'équilibre du milieu.
- **Faciliter l'accès au foncier** : par des moyens sur les cessions-transmissions de fermes (cession de l'habitation du cédant), par l'instauration d'un fond de garantie des baux (sécurisation du propriétaire et donc incitation à la location) et par la création d'un Etablissement Public Foncier Régional.

L'innovation n'est pas seulement technique

Propositions

- **Innover en termes de pratiques et d'expérimentation de pratiques** : permaculture, agroforesterie (en matière de production), espaces tests agricoles, couveuses (en termes d'organisation).
- **Développer la « biodiversité domestique »** pour valoriser la typicité des terroirs régionaux **en direction des « savoir-faire paysans » et la plus-value induite par la richesse du vivant.**
- **Innover sur les aspects variétaux et génétiques** : insister sur la rusticité et l'adaptation au changement climatique en la matière.
- **Développer l'innovation territoriale pour créer de la valeur ajoutée.** Organiser la relocalisation des circuits alimentaires, l'approvisionnement local de la restauration collective, ainsi que la liaison tourisme/ qualité des productions, en misant, entre autre, sur la valorisation des productions et des nouvelles formes de commercialisation.
- **Financer les formes d'innovation « non marchandes »** : les innovations technologiques disposent du puissant soutien des diverses industries d'amont (machinisme, sélection, agrochimie) et d'aval (agroalimentaire) pour se diffuser. Les soutiens publics doivent donc se concentrer sur les secteurs de la recherche publique et sur l'innovation en ferme.

PRÉPARER L'AVENIR INDUSTRIEL DE NOTRE RÉGION

Parallèlement à la désindustrialisation constatée depuis quatre décennies (tant à travers la part de l'industrie dans la production et les échanges qu'à travers le nombre d'emplois industriels), l'épuisement des ressources, l'augmentation des pollutions, la crise climatique, le développement des inégalités, l'éclatement mondial de la production et la hausse continue du taux de chômage sont des réalités que nous ne pouvons plus ignorer.

Le tissu industriel régional connaît et va continuer à connaître une mutation profonde. Il ne s'agit pas demain d'accompagner une désindustrialisation destructrice d'emplois (-20 % dans le secteur entre 2003 et 2013) mais d'engager sa transition vers des productions et des modes de production qui répondent aux impératifs contemporains : qualité et soutenabilité des productions, réduction des empreintes écologiques, créations d'emploi durable, progrès social et démocratique. A ce titre, la formation, compétence forte de la Région est une des clefs de réussite de la transition.

Promouvoir l'écologie industrielle

Basée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème et à le rendre compatible avec les écosystèmes naturels et humains. L'écologie industrielle propose une optimisation à l'échelle de groupes d'entreprises, de filières, de clusters, de régions, et même du système industriel dans son ensemble. Elle favorise la transition du système industriel actuel vers un modèle viable, durable, inspiré par le fonctionnement cyclique des milieux naturels. Elle s'attache à :

- valoriser les déchets d'une filière comme ressource pour cette même filière, ou pour une autre filière, de manière à ce qu'il ne reste que des déchets ultimes et en quantité minimale ;
- boucler - tant que possible - les « cycles de matières » et minimiser les émissions de gaz à effet de serre et de produits polluants dans l'environnement ;
- innover pour des process moins énergivores et moins polluants ;
- développer une production d'énergies renouvelables individuelle ou collective sur chaque site et/ou au sein de chaque zone d'activités.

Propositions

- **Structurer une politique régionale de soutien à l'économie circulaire** (aide à l'ingénierie, dispositif pérenne de financement, ...) dépassant le stade des expérimentations.
- **Encourager la reconversion écologique de notre industrie en identifiant les filières potentielles de notre région pour anticiper et accompagner leurs mutations** (sous-traitance automobile, énergie, caoutchouc, cosmétique, pharmacie...) :
 - créer un fonds d'investissement à destination des entreprises ;
 - accompagner la mutation des acteurs économiques par une ingénierie spécifique via les pôles de compétitivité, clusters, CFA, ...
- **Soutenir l'émergence d'activités industrielles vertes :**
 - Soutenir le développement et le renouvellement du parc éolien de la région en structurant une filière industrielle ;
 - faire émerger des projets d'entreprises autour de l'énergie solaire et de la géothermie ;
 - soutenir les projets autour de la biomasse (énergie et matière première).



Développer une industrie régionale post-nucléaire : anticiper la sortie du nucléaire

Alors que 4 centrales nucléaires se trouvent sur le territoire régional et que 9 des 12 réacteurs ont plus de 30 ans, l'idée de prolonger leur durée de vie jusqu'à 50 voire 60 ans (programme « Grand Carénage ») va à l'encontre des préconisations de la loi sur la transition énergétique, qu'il s'agit à présent de mettre en œuvre dans les territoires. Il convient pour cela de s'appuyer sur le scénario élaboré par « negaWatt » au niveau national et sur le travail fait à l'échelle régionale par l'association « Virage Energie Centre-Val de Loire », qui montrent que l'autonomie de notre région via des énergies renouvelables est possible. Un enjeu majeur par rapport au nucléaire est de convertir les emplois de maintenance et d'ingénierie vers le démantèlement des réacteurs.

La transition énergétique doit aussi nous amener à améliorer la performance énergétique de l'industrie : de nombreuses solutions existent, mais elles ne sont pas encore généralisées parce que la facture énergétique n'est pas forcément ressentie comme significative dans les comptes des industriels, leur mise en place se faisant donc en suivant le calendrier des renouvellements d'équipements ou de constructions neuves. Un enjeu fort pour notre région reste la création/reconversion de nouveaux emplois dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le lancement d'actions spécifiques afin de conforter le dynamisme de certaines productions ou la relance d'autres restées méconnues, voire en passe de disparaître, dissimulé et les offres anormalement basses.



L'innovation industrielle doit être socialement et environnementalement utile

La recherche de réponses utiles aux enjeux humains et environnementaux contemporains doit être une priorité de l'innovation et du soutien qui lui est apporté : l'innovation doit être socialement et environnementalement utile. Il s'agit de penser la circularité des flux nécessaire à la production comme ceux qui sont générés par celle-ci. Pour l'industrie, il est nécessaire d'orienter l'innovation sur :

- la réduction de l'impact sur l'environnement et la prévention des pollutions ;
- la réduction du risque au travail et la baisse de la pénibilité des postes ;
- l'amélioration des cercles vertueux de la productivité de l'activité et du site industriel ;
- la recherche de solutions techniques durables, de nouveaux produits responsables et de nouveaux processus de fabrication plus intégrés.

Cela passe par la recherche de l'optimisation de l'usage des ressources par l'économie circulaire : sobriété et efficacité énergétique de la production, recyclage des matières premières, valorisation énergétique ou matière des déchets, intégration d'énergies renouvelables, substitution des matériaux fossiles par des produits biosourcés. Ces solutions doivent aider les entreprises à faire des économies, à réduire leurs besoins et leur dépendance. Elles entraînent des bénéfices à la fois opérationnels et stratégiques pour l'industrie et lui apportent des gains de compétitivité. On peut produire et entreprendre mais sans détruire en visant l'autonomie en eau et en chauffage, des pratiques de recyclage intégré aux cycles productifs, et en travaillant sur les « flux » entrants et sortants (toit végétalisé, phyto-épuration, isolation, suppression des produits chimiques et polluants)... Une stratégie globale qui doit être accompagnée, préparée puis mise en place progressivement pour limiter au maximum l'impact de l'activité sur la bio-sphère.

L'aide publique à l'innovation doit se focaliser sur les PME/TPE qui innovent également socialement : réduction des inégalités et de la précarité, partage équitable du travail.

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

Penser une autre manière d'entreprendre, c'est encourager la solidarité, le bien-être collectif et la défense de l'environnement. Il est nécessaire d'encourager les nouveaux modes d'entreprendre, basés sur des principes de coopération et de mutualisation.

Concrètement, il s'agit de soutenir des initiatives économiques innovantes en termes d'organisation, de relation à l'utilisateur, de relation à l'usage d'un produit ou d'un service ; solidaires dans l'accès au capital pour les entreprises à caractère social, dans la mutualisation des tâches administratives et/ou des services collectifs spécifiques aux besoins des indépendants et des associations ; expérimentales dans la relation de l'individu au travail et à l'entrepreneuriat, par la réappropriation de sa force de travail, en valorisant la figure de l'entrepreneur-salarié ou en créant des conditions salariales stables tout en ayant des sources de revenus diversifiées ; collaboratives et territorialisées, notamment par la mise en place de financements dédiés aux espaces de co-working, de fab-labs, etc. Il s'agit dans le même temps de participer à la définition de règles protectrices et porteuses de sens pour que ces alternatives ne tombent pas dans les travers actuels de « l'ubérisation » de l'économie, où la raison du plus fort risque de l'emporter au détriment de l'égalité, de la qualité des emplois et de la justice sociale.

La majorité régionale a pris l'engagement de porter à 30 % la part du budget économie dédiée à l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir l'utilité sociale et environnementale au cœur des projets entrepreneuriaux et permettre l'expérimentation de pratiques novatrices.

L'économie collaborative : locomotive d'une économie alternative

Ce concept économique prend différents types de formes (économie du partage, économie de la fonctionnalité, économie des solutions, économie en pair à pair) selon les types de biens et services concernés ou la finalité (empowerment du consommateur, éco-efficacité). Son essor est dû à l'utilisation des nouvelles technologies permettant d'améliorer la créativité collective. Il répond également au désir de pratiques écologiques et de relations sociales plus conviviales.

Il s'agit d'encourager les échanges directs entre consommateurs et producteurs dans des domaines relevant des biens communs (telle que les transports, l'énergie, l'alimentation, le logement...) par l'émergence de projets qui s'inscrivent dans cette économie collaborative.

Propositions

- Mettre en place un groupe de travail « aides économiques en direction de l'économie collaborative ».
- Mettre en place un cluster ou un pôle territorial de coopération économique (PTCE) régional dédié à l'économie collaborative.

Développer l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Propositions

- **Emploi associatif : pérenniser le dispositif régional « CAP Asso » en l'adaptant aux besoins actuels.** Une décennie après sa création, ce contrat d'appui à l'emploi associatif, emblématique de l'action régionale, doit être conforté mais aussi répondre aux besoins actuels des acteurs.
- **Soutenir les coopératives et notamment les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE).** Du fait de leur statut particulier, les entrepreneurs-salariés en CAE sont exclus de nombreux dispositifs de financements. Afin de combler cette carence, il convient de prévoir un financement spécifique aux besoins de ce type d'entrepreneuriat, notamment en investissement, mais aussi d'aider les salariés à entrer au capital de leur CAE.
- **Prendre en compte les besoins spécifiques des couveuses, pépinières et incubateurs.** Les couveuses sont des outils d'innovation complémentaires des coopératives d'activités économiques. Il convient d'aider à la mise en place de formation à l'entrepreneuriat collectif, la démarche coopérative et les outils de coopération. Une aide aux structures ainsi qu'une aide aux « couvés » doit être envisagée.

- **Développer l'accompagnement de projet ESS.** Faire appel à un accompagnement gratuit par le dispositif local d'accompagnement (DLA), destiné aux associations, aux structures d'insertion par l'activité économique et à certaines coopératives, afin de les aider dans la consolidation de leur projet, l'organisation interne, la gestion financière et la fonction d'employeur.
- **Aider à la création d'emplois mutualisés.** Il s'agirait d'apporter une aide pluriannuelle à des structures de l'économie sociale et solidaire regroupées en collectif de même structure ou en collectif de structures proches territorialement. Le montant de l'aide au démarrage du poste serait égal au salaire brut annuel, plafonné à 30 000€.
- **Développer/accompagner les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).** Aujourd'hui Coopaxis, unique PTCE dans notre région, bénéficie d'une aide à l'animation à travers la politique de développement économique. Il convient de consolider le principe d'une aide au fonctionnement et à l'animation des PTCE tout en contribuant à l'émergence d'autres pôles de coopération.
- **Mettre en place des aides spécifiques au développement de projets ESS en lien avec France active :** avances remboursables, prêts à taux 0 %, fonds de compensation, autant d'outils qui pourront être mobilisés pour les porteurs de projet n'ayant pas les moyens de pallier des différés d'attribution des fonds.

Innovation et coopération territoriale des acteurs alternatifs de l'économie

Propositions

- **Inciter au développement ou au renforcement de pôles ESS par bassin de vie.** Les écologistes souhaitent un développement de l'ESS par territoire pour être plus proches des besoins et ressources locaux. Pour « faire réseau », il faut inciter au développement et/ou au renforcement de pôles ESS par bassin de vie. Une animation territoriale doit accompagner les structures de l'ESS dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets (animation, fabrication du lien, de la mobilisation de la connaissance).
- **Favoriser la collaboration inter-acteurs au sein des territoires.** Des dispositifs de la Région tels que les appels à projets Innovation sociale ou « A vos ID ! » vont dans ce sens et peuvent contribuer à donner naissance à des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ou à des projets collectifs innovants en matière d'organisation sociale et démocratique, mais aussi à des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, bois...), de transports alternatifs, d'habitat partagé...
- **« 1 € de la Région pour 1 € citoyen ».** Le Conseil régional doit encourager les citoyens qui décident d'investir dans les entreprises dont ils veulent accompagner le développement en doublant leur mise.
- **Accompagner les expérimentations de projets collectifs et d'initiatives citoyennes dans les bassins de vie** en lien avec les conseils de développement des Pays et/ou des intercommunalités.
- **Développer une plateforme régionale visant l'amélioration de l'accès au financement citoyen et participatif.** Il s'agit de donner les moyens d'un accompagnement financier individualisé ou collectif pour des projets (crowdfunding, cagnotte régionale, mobilisation de l'épargne des particuliers avec l'aide des partenaires bancaires).
- **La conférence territoriale de l'ESS :** l'article 8 de la loi sur l'économie sociale et solidaire dispose que les Régions et l'Etat mettent en place des conférences régionales dans ce domaine au moins tous les deux ans. Les enjeux liés à la mise en œuvre de la conférence territoriale de l'ESS sont :
 - se fixer une feuille de route commune pour trois années ;
 - la valorisation et le partage des résultats par le plus grand nombre de partenaires (entreprises de l'ESS, services déconcentrés de l'Etat, réseaux consulaires, collectivités) ;
 - décloisonner l'ESS pour une démocratisation de ses valeurs (l'idée est d'ouvrir le plus possible cette conférence régionale aux acteurs ayant trait de près ou de loin à l'ESS) ;
 - la co-construction par l'Etat, la Région et l'ensemble des partenaires concernés d'outils et d'études, ce qui peut favoriser le développement de l'ESS localement.

LE TOURISME, POUR PARTAGER NOTRE ART DE VIVRE ENSEMBLE

Selon la loi NOTRe, et dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la Région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. Cela se traduira dans :

- les grandes orientations de la politique du tourisme inscrites dans le SRDEII ;
- le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs qui fixera les modalités et les conditions de mise en œuvre des objectifs, notamment en matière de financement.

Les territoires de la région Centre-Val de Loire, intelligemment mis en valeur à travers des marques territoriales, sont reconnus aujourd'hui comme des destinations que l'on visite pour l'une ou plusieurs de ces trois raisons : le patrimoine culturel (châteaux de la Loire), le tourisme de nature et le cyclotourisme. Le cap du million de cyclistes sur la Loire à Vélo conforte la formidable dynamique de ce projet : 54 millions d'euros investis, dont 24 millions de la Région, pour des retombées économiques de près de 20 millions par an.

Ces atouts doivent être renforcés et complétés afin de répondre durablement à la demande des visiteurs qui évolue. Il est moins question de collectionner les destinations lointaines que de se ressourcer pendant des séjours courts mais fréquents.

L'enjeu de la politique touristique régionale est donc de permettre à ses territoires de devenir une destination « habituelle » pour un nombre grandissant de visiteurs.

La politique touristique de la Région doit bénéficier à l'ensemble des territoires régionaux en renforçant les trois atouts qui lui sont reconnus (châteaux, vélo et tourisme de nature) et en développant un tourisme qui favorise l'accueil, la reconnexion à la nature et à ses rythmes, l'échange culturel, la découverte de la différence et le lien avec l'extérieur. Le tourisme doit aussi permettre de lutter contre le repli et la fracture territoriale.

La structuration d'une offre complète d'itinérances douces (à vélo, à pied, à cheval, en bateaux traditionnels, ...) assure pour les voyageurs des séjours authentiques à des rythmes apaisés. Stratégiques pour les territoires ruraux parce qu'elles participent à maintenir des commerces de proximité, elles font émerger de nouvelles activités en matière d'hébergement, de restauration. Elles permettent aussi capter des touristes des régions voisines, notamment l'Île de France, et les fidéliser.

Les axes de développement du tourisme en région

- **La culture de l'accueil et la mise en réseau des initiatives locales portées par des habitants qui en deviennent des ambassadeurs.** Cet enjeu entraîne de nouveaux besoins de formation professionnelle et contribuerait à l'augmentation du nombre d'emplois liés au tourisme, dans le cadre de la dynamique globale du tourisme ambitionnée par la Région.
- **La structuration et la mise en valeur des produits des terroirs et de cuisines régionales.** Il s'agit d'un des défis les plus importants à venir pour les territoires de notre région. Les produits de terroirs sont nombreux et authentiques. Les habitants passionnés aussi, qui cultivent et transmettent les traditions ou qui réinventent des cuisines à base de produits locaux de qualité. Il est nécessaire de mobiliser les professionnels de la restauration pour le tourisme afin de faire de la gastronomie et de la qualité des produits du terroir un atout qui contribue à l'identité touristique des destinations de la région.
- **Le développement et la rénovation des hébergements touristiques.** L'effort déjà entrepris dans la mandature précédente doit être poursuivi pour le développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'hébergement, y compris l'offre chez l'habitant. Ce soutien tiendra compte des disparités entre territoires, notamment dans le Berry et l'Eure-et-Loir. Un accompagnement est nécessaire pour que les projets, en construction ou en reprise, financés par la Région soient en cohérence avec le Plan Climat Énergie Régional et participent au développement des filières locales d'écoconstruction.



- Le développement d'une offre touristique et de loisirs « **Nature, Culture et Art de vivre ensemble** », à destination de tous, notamment des familles et des jeunes. Des produits multi-offres alliant culture, nature, itinérances douces, terroirs et gastronomie, doivent être proposés, déjà construits ou personnalisables.
- **Le développement et de la promotion d'une offre de loisirs de proximité pour les habitants de la région**, intégrant à la fois une offre familiale (lieux de baignade, etc.) et jeunes (événements culturels, ...).
- **Augmenter la durée des séjours** en proposant des produits mixant la découverte des grands sites et l'offre nature et culture de l'ensemble du territoire.
- **Soutenir le tourisme social** : renforcer l'accès aux vacances pour tous, développer les structures du tourisme associatif à vocation sociale, actrices du développement local et des formes collectives de loisirs et vacances (« tourisme scolaire », voyages de groupe, colloques,...).

Les axes de développement des itinérances douces en région

- **Concernant la Loire à vélo**: structurer et promouvoir une offre « hébergement jeune » (auberge de jeunesse, ...) et appuyer l'innovation pour accompagner les acteurs qui inventent des activités économiques en réponse aux besoins des cyclistes.
- **Poursuivre l'aménagement du réseau des véloroutes qui irriguera demain toute la Région** le long des rivières de l'Eure, du Loir, du Cher, de l'Indre et de la Creuse, mais aussi au fil des canaux du Loing, de Briare et de Berry, ainsi que les chemins de St-Jacques de Compostelle. Susciter la création de groupes locaux pour faire vivre ces projets collectifs sur les territoires et une culture commune de l'accueil.
- **S'agissant de tous les itinéraires doux** : accompagner le développement de services touristiques locaux le long des itinéraires (hébergement, restauration, site et animation naturalistes et culturelles, intermodalité, portail web coopératif, ...), en ville comme à la campagne.



LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les interrogations soulevées par la révolution numérique

Les enjeux environnementaux oubliés

Les documents numériques ne sont pas immatériels : ils sont créés sur des ordinateurs, stockés sur des disques durs, lus depuis d'autres outils connectés par un réseau. L'arrivée de la dématérialisation dans nos quotidiens génère un problème environnemental mésestimé :

- les usages numériques, les messageries électroniques et les objets connectés consomment beaucoup d'énergie et génèrent des gaz à effet de serre.
- l'exploitation non durable des ressources nécessaires au fonctionnement du numérique : la fabrication des matériels informatiques s'appuie sur des matières premières (minerai, pétrole, etc.) et génère des pollutions et des dégâts humains.
- un manque de solutions de recyclage : la mise au rebut des équipements pose un problème de gestion des substances ou composants dangereux qu'ils contiennent.

Les enjeux sociaux et économiques à anticiper

La numérisation du monde du travail accompagne sa robotisation. Au-delà du débat sur la redistribution des gains de productivité, il est nécessaire d'anticiper et de réguler l'impact des TIC sur le travail. Le numérique bouleverse les structures traditionnelles du travail sans qu'on se donne les moyens d'anticiper les mutations sociales et sociétales.

L'exposition permanente aux ondes : les enjeux de santé publique

Le risque d'exposition aux ondes électromagnétiques concerne de nos jours toutes les entreprises et administrations. L'utilisation toujours plus importante de systèmes de communication sans fil génère au sein des entreprises un véritable brouillard d'ondes électromagnétiques Hautes Fréquences qui exposent les travailleurs à des risques sanitaires. La généralisation du wifi participe de ce phénomène d'exposition, tant dans l'entreprise et les administrations que dans les écoles et autres lieux de formation.

Les questions éthiques autour de la marchandisation des données privées

La protection des données personnelles est la contrepartie de l'ouverture des données publiques à tous et d'un accès égal au réseau. Or la collecte des données privées est un enjeu financier majeur de l'économie numérique émergente. La Région doit être attentive à cette question et refuser tout soutien à des activités impliquant l'utilisation commerciale des données personnelles collectées sur le web.

La révolution numérique comme accélérateur de la transition écologique

Le numérique sous le signe de la sobriété énergétique et du recyclage

Allier numérique et transition énergétique s'inscrit dans l'idée d'un dépassement de l'utilisation des énergies carbonée ou nucléaire pour aller vers une production électrique issue des renouvelables, en s'appuyant sur une production décentralisée, des bâtiments producteurs d'énergie, un système de stockage d'énergie, des transports individuels propres. Toutefois le numérique reste un outil dont le développement doit être optimisé dans une recherche de sobriété, en intégrant fortement deux dimensions primordiales : la protection et la sécurisation des données.

Propositions

- Intégrer le développement numérique lié à la transition écologique à la régionalisation du scénario négaWatt, lequel repose sur la sobriété tant du point de vue de la consommation que de celle de l'utilisation de techniques recherchant la plus faible empreinte environnementale possible.
- Développer des projets de recherche et des applications visant à limiter les impacts environnementaux et sociaux liés au numérique, à la chaîne de fabrication, au recyclage des déchets électroniques, aux usages.
- Engager une réflexion sur une stratégie de sobriété de l'architecture numérique en région Centre-Val de Loire : relocaliser les flux d'information à l'échelle des maisons, des quartiers, des villes ; rapprocher les lieux de production de données, les lieux de stockage et les lieux de distribution ; aller vers des réseaux autoalimentés et autonomes en énergie.
- S'inscrire dans une stratégie de recyclage du matériel informatique obsolète en cohérence avec les exigences fixées dans le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.



Un outil précieux pour une économie alternative

Le développement de l'économie collaborative est étroitement lié au champ du numérique. Cette économie collaborative permet de renouer avec l'esprit originel des technologies numériques, celle d'une information libre de circuler, d'un espace contributif ouvert, d'une forme d'empowerment, d'un gain en capacité d'agir individuellement et collectivement. Le numérique permet de construire des communautés déterritorialisées : les pratiques d'échanges et d'auto-organisation ne sont plus limitées aux voisinages, soudées aux territoires, elles peuvent s'en évader et se construire dans la multi-culturalité.

Propositions

- **Créer les conditions d'émergence d'un écosystème du numérique collaboratif**, par le soutien à la mise en place d'un cluster spécifique (levée des fonds, partage d'information, partage des usages).
- **Développer des « tiers-lieux de travail »** et plus généralement des lieux innovants en matière de pratiques numériques (fab labs, makerspaces, living labs, ...).
- **Développer les échanges de savoirs et de compétences** en investissant plus fortement dans la diffusion de la culture numérique.
- **Mettre en place des conditionnalités éthiques, sociales et environnementales** pour les projets d'innovation numérique, pour aider des initiatives économiques en phase avec les biens communs. Il s'agit de construire un référentiel en lien avec les acteurs régionaux du secteur numérique, notamment les acteurs de French Tech Loire Valley.
- **Développer un appel à projets « services et biens communs »** avec des micro-financements à la clé (essaimage).
- **Encourager le développement des plateformes régionales ou locales de consommation collaborative et équitable** dans les transports, le tourisme et l'alimentaire. Il s'agit d'accompagner les projets locaux ou régionaux en visant la satisfaction de besoins locaux inscrits dans une démarche collective et collaborative par l'intermédiation d'internet



Prévention du risque sanitaire d'exposition aux ondes

Il nous faut exploiter tous les leviers dont dispose la Région pour limiter l'exposition aux ondes électromagnétiques des usagers des équipements publics et promouvoir le principe de précaution dans l'entreprise.

La toile : un bien commun

Les biens communs sont ces éléments fournis par la nature, nécessaires à la vie, qui doivent échapper à la marchandisation, à la spéculation : l'air, l'eau, les sols, la biodiversité etc. Aujourd'hui, cette notion de bien commun s'étend aux ressources culturelles (les logiciels libres, les connaissances, les modes de vie traditionnels, la culture, l'information, etc.).

Propositions

- Intégrer le développement numérique lié à la transition écologique à la régionalisation du scénario négaWatt, lequel repose sur la sobriété tant du point de vue de la consommation que de celle de l'utilisation de techniques recherchant la plus faible empreinte environnementale possible.
- Développer des projets de recherche et des applications visant à limiter les impacts environnementaux et sociaux liés au numérique, à la chaîne de fabrication, au recyclage des déchets électroniques, aux usages.
- Engager une réflexion sur une stratégie de sobriété de l'architecture numérique en région Centre-Val de Loire : relocaliser les flux d'information à l'échelle des maisons, des quartiers, des villes ; rapprocher les lieux de production de données, les lieux de stockage et les lieux de distribution ; aller vers des réseaux autoalimentés et autonomes en énergie.
- S'inscrire dans une stratégie de recyclage du matériel informatique obsolète en cohérence avec les exigences fixées dans le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.

LA FORMATION, POUR PRÉPARER LES MÉTIERS DE LA TRANSITION

Le SRDEII n'est pas le seul document stratégique construit en 2016 à l'échelle régionale. Depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions ont pour compétence de mettre en place une Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) qui se déclinera dans un Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Ce contrat sera élaboré au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et couvrira la période 2016-2021. Il analysera les besoins du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et programmera les actions de formation professionnelles des jeunes et des adultes.

La SREFOP, document stratégique, et le CPRDFOP, plus opérationnel, devront englober la totalité des enjeux qui caractérisent les besoins en compétences et en emplois en région Centre-Val de Loire. Le débat ne doit pas porter que sur la nature et sur la quantité des formations à offrir. Il faut aussi débattre du sens que l'on veut donner à l'offre de formation en région Centre-Val de Loire, des ambitions qui doivent être les nôtres au-delà du court terme, des moyens qu'on veut y consacrer. La formation doit être anticipatrice, volontariste, un levier pour la transition, pour rétablir de l'équité, du lien social, du mieux vivre ensemble.

Le SRDEII, la SREFOP et le CPRDFOP devront nécessairement être articulés. Ces schémas doivent prendre sens dans leurs complémentarités et permettre une approche de la chaîne complète développement économique - emploi - formation et orientation. Il conviendra donc :

- de prévoir un partenariat organisé entre les instances de gouvernance de l'agence économique régionale, le CREFOP et le Service public de l'emploi (SPE) ;
- de chaîner les schémas : orientations communes, fiches-actions articulant économie et formation.



Des priorités communes au SRDEII et à la SREFOP

Prendre en compte les enjeux de compétences

Au regard de la complexité des univers de travail et d'une exigence grandissante en matière de qualification et de compétences, il faut garantir à tous l'accès à un socle de compétences, permettre la conduite des transitions professionnelles. Le compte personnel de formation doit favoriser l'appropriation, l'autonomie et le pilotage du parcours par l'individu.

Propositions

- Confier au GIP Alfa Centre le développement d'un « **observatoire des observatoires** » mettant en réseau les observations.
- **Développer un appui aux fonctions RH pour les PME-PMI** accompagné par les acteurs régionaux identifiés sur ces compétences (GIP Alfa Centre, ARACT, ARDAN...).

Préparer l'avenir : transition écologique, GPEC territoriale, ...

Les enjeux climatiques et l'atteinte des limites de notre planète nous invitent à engager un virage déterminant, celui de la transition écologique de notre économie et de notre société, laquelle se conjugue avec les transitions professionnelles. Ce virage ne pourra se prendre sans un recours à la formation pour préparer l'économie et les métiers du futur, pour penser l'usine, l'entreprise et l'entreprendre de demain. Nous devons nous soucier autant de la nature des activités entreprises que de la capacité à ne laisser personne sur le bord du chemin, de la qualité de vie au travail et de la responsabilité sociale des entreprises.



La gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) territoriale constitue une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux au sein d'un territoire dans l'objectif mutuellement profitable de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins d'évolution en gestion d'emplois et de compétences des entreprises.

Propositions

- **Préparer l'entreprise et les salariés à la transition écologique** : prise en compte de la transition dans l'élaboration des cartes de formation.
- **Poursuivre le développement des plateformes de formation au service de l'efficacité énergétique** accessibles aux professionnels.
- **Préparer l'éco-entreprise** : en lien avec les chambres consulaires et les branches professionnelles, développer des programmes de formation et de développement de compétences pour les entreprises engageant la conversion écologique de son activité et de ses emplois.
- **Mettre en place des démarches de GPECT** inscrites dans la perspective de la transition écologique de l'économie, en accompagnant jusqu'au montage de projets.

Des métiers porteurs de sens

Construire et vivre dans un monde solidaire et responsable, redonner confiance aux plus éloignés de l'emploi est à la fois un enjeu de citoyenneté, mais aussi un enjeu démocratique et écologique, contribuant à l'émergence de métiers nouveaux porteurs de sens, compatibles avec notre planète et pour lesquels chacun et chacune se sentent utiles. La formation n'est pas un simple outil pour accompagner les crises ou servir les besoins économiques à court terme. Elle doit permettre l'émancipation individuelle et collective, la réussite de chacun et chacune. Elle doit être un levier pour accompagner les habitants de notre région dans leurs projets, dans leurs parcours.

Propositions

- En partenariat avec les entreprises, **renforcer la connaissance des métiers**, agir sur les représentations.
- **Soutenir l'offre de formation à « l'entreprendre autrement »** : formation à « l'entreprendre autrement », formation des bénévoles en lien avec le Mouvement associatif, formation aux outils de la démocratie participative, ...
- **Renforcer les clauses d'insertion dans les marchés publics** : obligation pour l'entreprise de réaliser une partie des heures de travail du marché par des personnes en insertion.

Des lieux et des outils de formation adaptés

La formation, ce sont aussi des lieux de formation, des acteurs économiques irriguant nos territoires, contribuant à leur vitalité et à une possible innovation locale. Penser la transition, c'est penser des dynamiques locales dans lesquelles les acteurs de la formation peuvent jouer un rôle déterminant, si la logique de coopération prime sur la logique de marché.

Propositions

- **En partenariat avec les acteurs économiques, créer des campus des métiers orientés vers la transition** : à Tours une école de la transition comme pivot, à Blois autour de l'alimentation de qualité, etc. Assurer ainsi la promotion de ces secteurs, par des actions de sensibilisation et à travers des campagnes de communication régulières.
- **Construire des passerelles entre le SPRO et les travaux de l'agence** : analyse des données socioéconomiques, images des métiers, ...

UNE NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE MODÈLE

La loi NOTRe renforce la responsabilité de la Région en matière de développement économique. Il en résulte une réorganisation des compétences et le Conseil régional fait la proposition d'une agence économique régionale ayant des déclinaisons territoriales dans chacun des six départements.

Une agence, pour quoi faire ?

L'agence économique régionale ne sera pas directement opératrice de l'ensemble du bouquet de services de proximité proposé. Elle devra s'appuyer sur un réseau d'acteurs conventionnés permettant une ingénierie de proximité. Ce réseau devra intégrer la diversité des enjeux, qu'il s'agisse des différents cycles de vie de l'entreprise ou de la prise en compte des enjeux de la transition écologique.

Accompagner les acteurs économiques aux différents stades de leur développement :

- pour toutes les formes d'entreprises (tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont dans le périmètre) ;
- en proposant un service cohérent pour la création/reprise/transmission, qui repose sur :
 - une meilleure intégration dans l'offre de formation d'une sensibilisation à l'entreprendre
 - un réseau organisé de l'accompagnement à la création (couveuses, développement CAE, URSCOP, ...)
 - l'intégration de toutes les formes d'entreprendre dans ce service
 - l'encouragement de la prise en compte du progrès social et environnemental dès le projet de création.
- en facilitant l'accès aux financements, y compris solidaires et citoyens (plateforme des financements locaux)
- en anticipant les difficultés : système d'alertes, conseils et accès aux services d'accompagnement, ... ;
- en accompagnant l'innovation responsable.

Animer l'écosystème local :

- en mettant en place des comités d'animation thématiques qui permettront l'implication de la diversité des acteurs ;
- en encourageant la coopération entre acteurs économiques : innovation territoriale, systèmes alimentaires territoriaux, économie circulaire, mise en place et développement de filières ;
- en mettant à disposition des données d'observation, en facilitant la prospective, en ouvrant l'accès aux données ;
- en pilotant avec exigence les conventionnements (suivi et évaluation des orientations fixées par le Conseil régional) ;
- en prenant en compte les enjeux de la relation emploi-formation (articulation à construire avec le CARIF-OREF).

Quelle organisation ?

Le pilotage du SRDEII doit pouvoir reposer sur une gouvernance marquée de la diversité des acteurs économiques. L'agence économique régionale sera un des piliers de cette gouvernance mais elle ne portera pas les aides économiques ni même la globalité des orientations du SRDEII. Au moment où elle se met en place, il convient donc

Accompagner la transition des acteurs économiques dans l'innovation sociale et environnementale :

Dans le cadre de la nécessité collective de changer de modèle économique, l'innovation sociale et environnementale joue un rôle clé. L'acceptation sociale des exigences de l'économie soutenable passe par le dialogue et la co-construction. Il est nécessaire d'accompagner les entreprises dans la résilience de leur modèle d'activité, notamment en intégrant la dimension « transition écologique de l'économie » et ainsi faciliter :

- leur mutation vers « l'entreprise citoyenne » : démarches d'égalité, responsabilité sociale et environnementale, responsabilité vis-à-vis du territoire, entreprise apprenante, amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail ;
- les enjeux liés à l'emploi (recrutement, appui aux fonctions RH, groupements d'employeurs, emplois partagés, ...) et à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- la transition écologique des systèmes de productions : le réseau d'accompagnateurs (internes et externes à l'agence) est formé aux enjeux de la transition écologique de l'économie. Tous les accompagnateurs (ARE, CRMA, CRCI, CRA...) bénéficient d'un premier niveau de formation sur ce sujet ;

le développement des pratiques s'inscrivant dans l'économie circulaire ;

le développement du réseau des conseillers spécialisés en transition écologique (qui réalisent des diagnostics et préconisent des actions aux entreprises), animé par l'ARE.



d'inventer un cadre de pilotage du SRDEII à l'échelle régionale comme dans la proximité. Une conférence régionale de l'économie est proposée, c'est sans doute une hypothèse pour peu qu'elle ne conduise pas à une réduction de la diversité des acteurs, mais au renforcement de leur pluralisme, en particulier en intégrant à l'échelle régionale et départementale les acteurs de la transition écologique et de l'innovation sociale et organisationnelle : associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), Envirobat Centre, InPACT Centre, Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES Centre), EcoPôle, URSCOP, Boutiques de gestion, couveuses ... Ces acteurs devront disposer des capacités leur permettant de conduire leurs missions de façon sécurisée et pérenne (conventions multifonctionnalités, de tête de réseau, financement revisité...).

A l'échelle régionale

- La conférence régionale devra piloter les fiches-actions qui découlent du SRDEII. Ces fiches-actions devront intégrer les enjeux de la transition, de l'économie relocalisée, de l'ESS... Des conférences thématiques devront être mises en place pour associer les acteurs çà la mise en œuvre de ces fiches-actions. Une fois par an, la conférence fera le point sur l'avancement de la mise en œuvre du SRDEII.
- L'agence ne pilote pas le SRDEII mais contribue à la mise en œuvre des actions fixées par la Région après concertation au sein de la Conférence régionale de l'économie.
- L'agence devra intégrer dans ses missions d'animation les enjeux de la relocalisation (circuits courts, relocalisation financière, coopération locale, ...) au même titre que ceux de l'internationalisation. La transition écologique de l'économie devra être une fonction identifiée de l'Agence, portée au plus haut niveau (un chargé de mission auprès du directeur régional).
- Une commission spécifique dédiée à l'agriculture et à l'alimentation devra être mise en place ainsi qu'une commission dédiée à la transition écologique et à l'économie circulaire ;
- L'agence devra s'inscrire dans des partenariats organisés avec les instances de gouvernance de l'emploi et de la formation (SPE, CREFOP)...
- Elle devra met en réseau les travaux d'observation (territoires, branches, emploi-formation...) auxquels on ajoutera une observation de la transition écologique qui mesurera les impacts environnementaux, le développement de l'économie circulaire et de la transition énergétique.
- La Région, intermédiaire entre les territoires et l'Europe, devra renforcer le rôle de sa représentation à Bruxelles. Celle-ci travaillera de manière articulée avec l'agence pour :
 - Faciliter l'accès aux financements européens.
 - Permettre l'accès à l'information sur les règlements européens et toutes les ressources de l'union européenne.
 - Encourager des coopérations dans le cadre européen.

A l'échelle infrarégionale

- Si l'organisation régionale se déclinera dans les départements, il est essentiel que soit proposée une animation au niveau des bassins de vie. La loi NOTRe affirme le rôle des chambre consulaires, mais n'en fait pour autant pas des opérateurs uniques. A l'échelle départementale, les acteurs devront aussi être associés aux travaux du SRDEII. Leur rôle sera garanti et clarifié comme le sera celui des chambres consulaires.
- L'organisation infrarégionale devra garantir l'égalité des territoires et intégrer les enjeux spécifiques des territoires ruraux. Des ambitions propres aux territoires ruraux seront définies dans le SRDEII. L'agence travaillera en étroite collaboration avec le Réseau Rural Régional qui pourrait être porté par un Centre de ressources et d'animation de la ruralité (modèle « Villes au Carré ») pour expliciter les enjeux du développement rural.
- En lien avec les intercommunalités, il convient de mettre en cohérence l'accès au foncier d'entreprise, en prenant en compte l'impact environnemental. Dans sa fonction d'animation locale, l'agence portera avec les territoires et les entreprises les enjeux de la transition énergétique de l'immobiliser d'entreprise.
- Le guichet unique pour les entreprises devra garantir la bonne orientation de celles-ci en fonction de leurs besoins (création, développement, reprise, transition, RSE...) ; à la première porte, les entreprises devront être mises en contact avec le bon interlocuteur. Dans le cadre de ce guichet, la diversité des acteurs devra être effective. Ainsi pour la création d'entreprises, c'est aussi vers les BGE, couveuses ou CAE que l'orientation pourra se faire. Ou bien encore sur l'installation agricole, la conversion en agriculture biologique, l'orientation se fera vers des réseaux comme InPACT, les ADDEAR.

Faciliter l'accès aux financements pour les TPE-PME et acteurs de l'ESS

L'accès aux liquidités est essentiel pour les petites entreprises et acteurs économiques de l'ESS, le financement de l'économie réelle doit être privilégié.

- encourager la coopération entre les acteurs bancaires, les « accompagnateurs de la création » (couveuses, incubateurs...) et les fonds d'aide à la création pour faciliter l'accès et mettre en cohérence ces possibilités.
- fixer avec les acteurs bancaires des principes communs d'actions pour un service privilégiant l'économie réelle et le développement du tissu économique régional.
- encourager le financement citoyen et la finance solidaire : un euro de la Région pour un euro citoyen investi, développement de plateformes de crowdfunding.



Région Centre



Les neuf élus régionaux du groupe écologiste ont participé à l'élaboration de ce cahier d'acteurs.

Il s'agit par ordre alphabétique d'Estelle Cochard, de Christelle de Crémiers, de Benoit Fauchoux, de Charles Fournier, de Jean-Philippe Grand, de Sabrina Hamadi, de Gérard Nicaud, de Michelle Rivet et d'Alix Téry-Verbe.

Avec l'appui précieux de Gaël Le Coroller, Thomas Dupont, Quentin Ameslant et Florent Grospart, assistants du groupe.

SITE INTERNET :

<http://centre.eelv.fr> & <http://elus-regioncentre.eelv.fr>

E-MAIL :

greelv@grp.regioncentre.fr